

## QUESTION ECRITE

**Auteur** PDCC, par Sidney Kamerzin et David Théoduloz  
**Objet** Application anticipée de la LAT – interdiction de bâtir?  
**Date** 08.09.2015  
**Numéro** 27

---

Des craintes s'élèvent dans certaines communes concernées en priorité par la LAT. Le Conseil d'Etat pourrait envisager de prendre des mesures d'interdiction de construire sur les terrains à bâtir, en vue «d'appliquer la LAT».

### **Conclusion**

En vue d'appliquer la LAT, le Conseil d'Etat prévoit-il des mesures d'anticipation, comme par exemple un moratoire visant à empêcher toute construction sur les terrains à bâtir?